AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Scott, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil, tenue lundi 5 mai 2026, le Règlement portant le numéro 527-2026 décrétant une modification au règlement 266 tel que déjà modifié par le règlement 271 afin d'harmoniser la répartition du fardeau fiscal pour une plus grande équité.

Les détails du règlement peuvent être consultés au bureau municipal aux heures normales de bureau, au 1070, route du Président-Kennedy à Scott.

Donné à Scott, ce 6 mai 2026

signé
Nadia Bisson, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 6 mai 2026.

signé
Nadia Bisson, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière